TRUMELET

(Devenu DAHMOUNI à l'indépendance)

Dans l'Ouest algérien, culminant à 972 mètres d'altitude, le village de TRUMELET est situé à 14 km à l'Est de TIARET et à 30 km à l'Ouest de BURDEAU.

Nom initial : AÏN-DAMOUNI

Le centre de DAHMOUNI est créé entre 1893 et 1897 dans la commune mixte de TIARET et nommé TRUMELET avant 1897. Cette dénomination est officialisée par décret du 28 décembre 1915. Le centre est érigé en commune de plein exercice par décret du 25 juin 1921.

Ce village doit son nom à TRUMELET Corneille, Officier et historien de la colonie d'Afrique.

Le Colonel Corneille TRUMELET était né à Reims le 11 mai 1817 et décédé à Valence en juillet 1892. C'était un officier colonial et historien militaire français.
Engagé dans l'infanterie légère en 1839, Officier en 1848, il sert en Algérie de 1851 à 1875, notamment dans les Tirailleurs algériens. Il achève sa carrière au commandement du 1er régiment de cette arme.

Lors de son départ à la retraite, il se fixe d'abord à BOUFARIK avant de rentrer en métropole.

Membre de la Société historique algérienne, le colonel Corneille TRUMELET est l'auteur de plusieurs ouvrages sur l'histoire militaire de la France en Algérie, dont certains publiés sous le pseudonyme C. T. de FALLON.

Il était Commandeur de la Légion d'honneur et Officier de l'Instruction Publique.

La localité de TRUMELET est située dans la région du SERSOU.

Le SERSOU

SERSOU **vient du « *Ser ou scout* », soit en traduction littérale « *marche et tais-toi* », que les nomades prononçaient en traversant ces contrées nues et inhospitalières.**

Occupant la partie centrale des Hauts Plateaux algériens la plaine du SERSOU s'étend dans sa surface utile, sur 60 000 hectares environ au Sud-ouest du département d'ALGER, en limite du département d'ORAN. Elle est à une distance égale de ces deux villes, à 200 km de la mer.

D'une altitude moyenne de 900 mètres avec une légère déclivité d'Ouest en Est.

GEOGRAPHIE

Territoire faiblement peuplé et zone de pâturage pour les pasteurs des confins sahariens, cette frange pionnière est abordée à une date tardive – après 1880 – par des Européens cultivateurs de céréales. Cette implantation, dernier épisode de la colonisation en Algérie, pose le problème des relations avec les premiers occupants, permanents ou temporaires, et ouvre la voie à un peuplement Musulman très rapide depuis 1920.

Les Arabes désignent sous le nom de SERSOU, terme d'origine berbère encore mal interprété, une large bande imprécise insérée entre les montagnes du TELL et les territoires à alfa. Les colons différencient à l'intérieur de cette zone les trois secteurs agricoles de BURDEAU, VIALAR et TIARET ; Nous arrêtons le SERSOU vers le Nord à la barrière gréseuse du Djebel GUEZOUL, puis à la ligne de partage des eaux entre les affluents du CHELIF et ceux du NAHR OUASSEL.
La limite orientale choisie est un front de colonisation jalonné par les centres de TAINE, BOURBAKI, HARDY et DE FOUCAULD.
Au Sud, la région s'arrête au pied des chaînons du Djebel NADOR, laissant à l'écart TREZEL, étape sur la route d'AFLOU et seule réussite administrative et commerciale dans le Sud.

La frontière méridionale part donc de FOUCAULD, suit la base du NADOR jusqu'à LA KOUDIAT MERKOUNA, puis passe par la Montagne Carrée (SIDI EL ABD) pour rejoindre les montagnes boisées de la région de FRENDA, cap avancé du SERSOU vers l'Ouest.

La réforme administrative de 1957 rattache la majeure partie du SERSOU Algérois au département de TIARET ; l'arrondissement de VIALAR, devenu sous-préfecture, groupe l'ancienne Commune Mixte du SERSOU, dont seules les fractions BENI LENT et BENI MAÏDA seront étudiées ici, BURDEAU, VICTOR HUGO, HARDY, AÏN DZARIT et SAHARI. Dans la région de TIARET, les parties des douars qui relèvent du SERSOU sont détachées des parties telliennes et regroupées en trois nouvelles communes : AOUÏSSET, POMEL, AÏN BOUDJERANNE.
L'ensemble administratif du SERSOU est donc remanié en une région géographique, seuls BOURBAKI et TAINE sont laissés en dehors du département de TIARET et appartiennent à celui d'ORLEANSVILLE. La région couvre ainsi une superficie d'environ 2.121 km² sur 100 Km de longueur, 35 de largeur à l'Est contre seulement 20 à l'Ouest.

Les Aspects physiques

Morceau des Hautes Plaines allongé entre le Djebel NADOR et l'OUARSENIS, le SERSOU communique facilement à l'Est avec la plaine de CHABOUNIA et au Sud-ouest avec la dépression du chott ECH CHERGUI. Cependant le paysage n'a pas encore l'uniformité classique des Hautes Plaines si bien qu'il est possible d'identifier quelques vigoureuses unités régionales.

La Cuvette de VIALAR **est une zone déprimée à 840 mètres dans les miocènes encadrée par des hauteurs gréseuses voisines de 1.000 mètres au Nord, à l'Est et au Sud. Des grès miocènes fortement plissés constituent au Nord les premiers contreforts de l'OUARSENIS tandis que les hauteurs de l'Ouest sont couronnées d'une dalle de poudingues pliocènes. Les Oueds ont découpé dans les marnes de longues lanières en pente douce vers le Sud, mais au Nord-est, le relief est plus ou moins cloisonné par des affleurements de grès. Ainsi la dépression de LIEBERT est presque complètement fermée par des barres gréseuses ; ailleurs, horizontale et beaucoup moins dégagée, la couverture de grès subsiste en grandes dalles dépourvues de sol et de végétation dans lesquelles s'encastrent les petits bassins marneux de BOURBAKI et de TAINE.**

Le Plateau du SERSOU **séparé de la cuvette de VIALAR par la vallée du NAHR OUASSEL en diffère par la platitude de son relief. Il s'incline doucement vers l'Est : 1.000 mètres au BLED BOU RICHA (à 7 Km à l'Est de TIARET), 937 m à BOURLIER, 905 à BURDEAU, 830 à ZENAKRA EL GOURT. L'impression première est celle d'une platitude absolue ; cependant de petites dépressions apparaissent, des vallées larges et peu enfoncées, avec par endroit un cours d'eau à écoulement permanent, parcourent le plateau d'Ouest en Est. L'examen des photos aériennes révèle l'existence d'un réseau de vallées sèches, souvent tronçonnées en chapelets de dayas orientées Sud-ouest – Nord-ouest a des formes beaucoup plus nettes, notamment la grande daya en hippodrome située à 4 km au Nord-ouest de BURDEAU ; elles sont aussi plus enfoncées que les autres surtout à leur bordure (2 à 3 mètres de dénivellation) et tandis que leur bordure Ouest est crevée. Les roches du plateau sont des calcaires lacustres, déposés dans une fosse allongée entre l'OUARSENIS et le Djebel NADOR.**
Le voyageur est frappé par la platitude du relief et par l'absence d'arbres, les seules essences de plantation escortent villages et fermes. La végétation naturelle cède la place aux jachères ou aux champs de céréales. Si, à l'Ouest et au Nord, la terre rouge semble démunie d'éléments grossiers, vers l'Est comme vers le Sud les cailloux

recouvrent la surface du sol. Le long des chemins, autour des fermes, des tas de pierres sont l'élément marquant du paysage.

Le SERSOU du TIARET **est, sur la bordure Nord, un grand plan incliné vers le Sud-est : 1.200 m au Djebel GUEZOUL, 970 m dans les fonds marécageux où s'échappe le NAHR OUASSEL. Des Oueds parallèles drainent le pays vers la large vallée du NAHR OUASSEL. Cet oued rassemble dans une zone déprimée, aux formes molles, plusieurs cours d'eau qui ont creusé des vallées évasées dans les argiles et les marnes. Au Sud, les eaux sont sollicitées par la MINA et elles traversent une région ondulée où le travail des rivières a dégagé des crêtes calcaires allongées du Nord-est au Sud-ouest. A l'Ouest, au-delà de la vallée de l'oued SAFSAF, s'étend un plateau à 1.000 mètres parsemé de dayas. Les roches, différentes de celles du plateau du SERSOU, sont les calcaires et des grès miocènes, mais on passe insensiblement aux calcaires lacustres sans que le paysage soit modifié.**

Les traits climatiques

Les premiers voyageurs frappés par le caractère d'aridité des Hautes Plaines les appellent « le *Petit Désert* » et les considèrent comme le début du Sahara ; puis, passant d'in extrême à l'autre, on en fait une annexe du TELL. Ainsi comparant le SERSOU avec le TELL de MECHERA SFA (au Nord de TIARET), WELSCH l'estime moins aride que celui-ci, opinion partagée par BUGEJA, administrateur de TIENET et promoteur de la colonisation officielle dans la région.
Un communiqué à la presse datant du début de la colonisation affirme que le climat du SERSOU « *se rapproche sensiblement à celui du plateau central de la France* ».Ces affirmations optimistes encouragent l'installation des premiers colons. Les observations faites depuis nous permettent de rectifier ces jugements et de préciser les données climatiques primordiales pour l'agriculture.

Soldat du 2e régiment de la Légion étrangère à Tiaret

Les vents dominants et le sirocco

Les vents du Nord et du Nord-ouest sont les plus fréquents, hiver comme été, et sont souvent violents : VIALLAR possède la moyenne annuelle de la force du vent la plus élevée d'Algérie après GERYVILLE. Le SERSOU est une région bien ventilée. Cependant pour les agriculteurs le vent le plus redoutable est le sirocco.

Les moyennes annuelles sont faibles si on les compare à celles des stations de la plaine du CHELIF (38,5 à ARD el BEÏDA, 47,2 à DUPERRE) ou des hautes plaines constantinoises (54,8 à COLIGNY). Comme l'Oranie, le SERSOU a moins de 20 jours de sirocco par an. Ce vent est le plus fréquent en été mais les moins de mai et juin ont des moyennes supérieures, précisément à l'époque où le sirocco est le plus redoutable pour les céréales, moins pour

son effet mécanique que par la grande sécheresse qui l'accompagne : les feuilles jaunissent ; brusquement privé de l'eau indispensable, le grain cesse alors de grossir et son enveloppe se plisse, d'où un poids spécifique et une valeur marchande dépréciés.

L'aridité du SERSOU se traduit dans le paysage végétal par l'absence d'arbres ; seule la région de TIARET a possédé des forêts de pins dont il reste des lambeaux. Par ailleurs d'étendait la brousse à jujubiers. De cette végétation naturelle il ne subsiste plus grand-chose en dehors des communaux des centres de colonisation ; là sont les refuges naturels des passerines, des divers thyms et des asphodèles. L'alfa est absent.
Au-delà de la zone colonisée, à DE FOUCAULD et à l'Est de HARDY commence la steppe d'armoise blanche.

L'érosion des sols

Elle se fait sous deux formes différentes. Autour de VIALAR et de TIARET, les pentes sont relativement fortes, les sols sont imperméables ; c'est le ruissellement qui est le principal agent d'érosion.
Sur le plateau de BURDEAU, les sols sont très perméables et les pentes sont faibles ; par contre, aucun obstacle naturel ne s'oppose au passage du vent et celui-ci est le principal facteur d'érosion.
Ces régions ont été soumises par l'homme aux mêmes techniques agricoles : le travail de la jachère nue une année entière facilite les deux types d'érosion car la couche superficielle ameublie est facilement emportée.

Dans le SERSOU Nord l'érosion est combattue par deux techniques :
-Soit par la plantation d'arbres, mais qui demande beaucoup de soins ;
-Soit la culture en banquettes, pour des pentes inférieures à 12 %, soit en bandes alternées selon la faible intensité de la pente du terrain. Ce système n'est utilisé que sur des petites surfaces, ainsi une ferme de la région de VIALAR compte pour 750 ha exploités, 20 ha de bandes alternées et 60 ha de banquettes.

Sur le Plateau du SERSOU la technique de *brise vent* est préconisée. Elle est constituée par deux lignes d'arbres distants de 2 mètres pour permettre le travail mécanique dans l'intervalle. Les arbres sont placés en quinconce à 2 m les uns des autres. Le cyprès convient bien car il résiste à la sécheresse et au froid.

La Mise en Valeur

Au début de la présence française, entre 1840 et 1845, les tribus du SERSOU appartiennent à la confédération des OULED AÏAD à l'Est, à celle des GUEBLA à l'Ouest ; sont classées à part les tribus berbères des AOUÏSSET et les BENI LENT rangés depuis les Turcs dans la province d'ORAN.
Mais le SERSOU de TIARET et le plateau du SERSOU sont des terrains de parcours pour ces confédérations et pour les tribus établies sur les Hautes Plaines. On n'y voit pas de limite de douar et seuls les BENI MAÏDA sont installés au Sud du NAHR OUASSEL.
Le tableau des Etablissements Français de 1844-45 attribue 525 individus aux BENI MAÏDA, 700 aux BENI LENT

En somme les habitants du SERSOU étaient des semi-nomades pratiquant quelques cultures et se déplaçant de leurs terres cultivées à leurs terres de parcours sur le plateau.

Vue générale de BURDEAU

Le principal acheteur des terres a été l'ETAT ; 43 % des terres rassemblées par la colonisation officielle sont acquises par ses soins. L'Administration a, en effet, un moyen pour se mettre à l'abri des revendications des ayants droits qui gênent l'acquisition des terres indigènes ; elle procède à l'expropriation pour cause d'utilité publique avec prise de possession d'urgence. Cette procédure a le gros avantage d'arrêter toute réclamation postérieure à la vente ; lorsque l'enquête est close et l'Etat devenu propriétaire, nul ne peut revendiquer la propriété mais seulement des droits à l'indemnité compensatrice. Par contre, les procédures sont toujours longues… La réalisation de pareilles procédures nécessite une connaissance profonde des familles musulmanes et de leurs biens, que ne possèdent pas les Administrateurs.

Au SERSOU, le géomètre LAFON s'en charge ; établi à TENIET avant 1886, il devient expert de la propriété foncière au point d'être choisi comme arbitre par les indigènes pour régler les contestations surgies au milieu des familles au sujet des propriétés.

Entièrement dévoué à l'œuvre de colonisation, il profite de toutes les occasions rencontrées dans l'exercice de son métier pour enrichir le domaine de l'Etat. Cependant, toujours à cause de la longueur des formalités, l'Etat serait largement distancé par les spéculateurs dans la course à la terre, sans la possibilité de confisquer les biens vacants et sans maître en l'application du *Senatus-consulte* voté le 22 avril 1863.

ORIGINE DES TERRES UTILISEES POUR LA CREATION DES CENTRES

Centre - A = agrandissement	Date	Terres domaniales	Terres acquises par échange	Terres acquises gratuitement	Terres acquises achetées aux européens	Terres acquises à des Musulmans	Propriétés privées enclavées	Surface Totale
PALAT	1888		906	2594				3500
VIALAR	1890				1189	1337		2526
TRUMELET	1892			2980				2980
BOURBAKI	1894	1352				1678	336	
BOURBAKI A	1912					942		4308
BOURLIER BURDEAU	1904	8127						8127
POMEL	1906	1976						1976
LIEBERT	1906					2482		2482
TAINE	1906				2979	196		3175
V.HUGO	1906	7504	1127			879		9660
HARDY	1909	2938	203		2140	1053		6334
AÏN DZARIT	1912	3561					461	
AIN DZARIT A	1928	2183						6205
FAIDHERBE	1912	1286						
FAIDHERBE A	1926	526						1812
		29 453	2386	5574	6308	8567	797	53 085
		55,4 %	22 835 hectares soit 43,1 %					

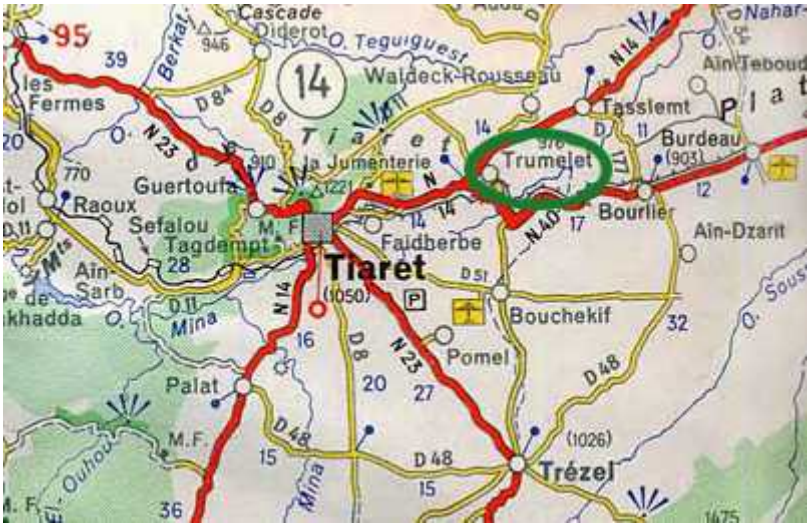

L'implantation de la Colonisation

Les fermes de colonisation privée sont installées sur des terres des spéculateurs ; d'une superficie toujours vaste – 200 hectares en moyenne -, leur mise en exploitation exige des capitaux. Nous sommes mal renseignés sur l'origine des colons qui sont souvent des Espagnols écartés des concessions officielles à cause de leur nationalité. D'abord métayers pour amasser un pécule, ils achètent des terres et s'installent à leur compte. D'une façon générale, ce sont des Algériens, connaissant bien le pays pour avoir déjà exploité dans d'autres régions, qui viennent tenter leur chance au SERSOU. Ainsi, le fils d'un concessionnaire de la plaine du CHELIF laisse le lot à son frère, loue prudemment une ferme défrichée au SERSOU, puis, le pays lui semblant propice, achète à tempérament 200 ha aux frères POULOT. Seul exemple de colons libres venus directement de France, un groupe de jeunes métropolitains, conduit par un ancien élève de l'Ecole de Commerce de LYON, vient s'installer au SERSOU en 1899 et y défriche 200 hectares.

La colonisation privée se développe d'abord à partir de TIARET, précédant la colonisation officielle ; ainsi en 1882 les terres d'AÏN CHERITA convoitées par l'Administration lui sont « soufflées » par des acquéreurs européens qui y créent trois fermes. Les années suivantes la colonisation privée s'étend vers l'Est, gagne l'ancienne limite départementale et le douar BENI LENT.

JARD, ancien capitaine d'infanterie, originaire de Charente, achète du terrain sur le plateau et édifie trois fermes le long de la piste de TASLEM-CHELLALA. Un riche propriétaire de TIARET, BONISSE, installe des Espagnols sur les terres qu'il possède dans le secteur.

VIALAR : Ferme OUERSEN

En 1901, 25 fermes existent dans cette région. Dans le Nord, la colonisation privée se développe avec la création de VIALAR (1890) ; elle gagne la vallée du NAHR OUASSEL et déborde sur le plateau méridional où 6 fermes sont recensées en 1907.
La création officielle des villages de BURDEAU, VICOR HUGO et HARDY arrêtent cette expansion tandis que les territoires situés plus au Sud restent sous l'autorité d'une administration militaire hostile à l'installation des Européens. Lorsque cette région est finalement rattachée au territoire civil, le régime des terres s'oppose à l'appropriation par les colons, car la propriété y est collective et les transactions passées avec les Indigènes risquent de ne pas être reconnues lors de l'application des lois de 1873. Cette mésaventure arrive en 1910 au capitaine JARD qui possède 528 hectares au douar SAHARI ; ses terres sont classées domaniales et les Domaines lui réclament le montant du loyer depuis 1903, date de leur acquisition. Mais JARD est aussi maire de BEUVRAY (Charente-inférieure) et obtient, grâce à l'appui des parlementaires de son département, que l'Etat lui revende 311 hectares sur les 528 indûment occupés.
Comme l'Administration n'installe pas de colons officiels sur ces terres du Sud, la colonisation par des sociétés privées peut s'y développer. Ainsi se constituent en 1908/1909 la Société Agricole du SERSOU d'ORAN, puis la Société de Colonisation du Djebel NADOR dont les membres, peu nombreux, sont des négociants, des docteurs, des avoués, en résidence à ALGER pour la plupart. Ces sociétés achètent les terres domaniales des SAHARI en 1923 et dépensent beaucoup pour la mise en valeur et l'équipement en machines ; mais les maigres récoltes obtenues les font renoncer dès 1925 à poursuivre l'expérience, avant même d'avoir acquitté le prix de leurs terres. Celles-ci sont revendues par lots très inégaux à des colons privés, souvent d'origine espagnole, qui reprennent la mise en valeur et arrondissent leur domaine lors des ventes aux enchères publiques des terres domaniales en 1929 et 1934.

La colonisation privée se développe d'une façon très inégale à travers le SERSOU parce qu'elle doit résoudre seule un certain nombre de problèmes délicats, à commencer par celui de l'eau. Sur le plateau, la nappe est facilement atteinte par des puits, mais dans la cuvette de VIALAR, au contraire, les fermes doivent être installées de préférence au contact des grès et des argiles. A cela se conjugue les difficultés bien réelles des rigueurs de l'hiver dans cette région. Les relations avec les centres de TIARET ou de VIALAR sont difficiles, surtout en hiver, car le NAHR OUASSEL, est traversé sur une seule passerelle. Le ravitaillement est hebdomadaire et l'évacuation des grosses récoltes des fermes de 200 hectares, pose les problèmes des communications.
Cette absence de chemins de fer et de route freine la colonisation privée et la maintient longtemps en lisière de la colonisation officielle ; aussi les propriétés acquises entre 1880 et 1886 ne peuvent-elles être mise en valeur aussitôt, sinon pour un élevage de porc. Pour avoir des routes, les colons privés réclament la création de villages de colonisation officielle. Le député Charles BOURLIET intervient à maintes reprises pour obtenir la fondation de TRUMELET, laquelle suppose la mise en état de la piste de TENIET à TIARET, proche desserte des propriétés acquises par BOURLIET à TASSLEMT.
En 1902 les jeunes métropolitains installés au SERSOU multiplient les démarches pour obtenir la création d'une route et d'un village d'artisans et de commerçants à proximité de leurs fermes. Pour évacuer les 20 000 quintaux de leur récolte, ils ont bien aménagé une piste se dirigeant vers TRUMELET mais sont arrêtes par le NAHR OUASSEL. Leurs démarches se traduisent par l'ouverture du chemin de TRUMELET au SERSOU et par la création du centre artisanal de BOURLIET.

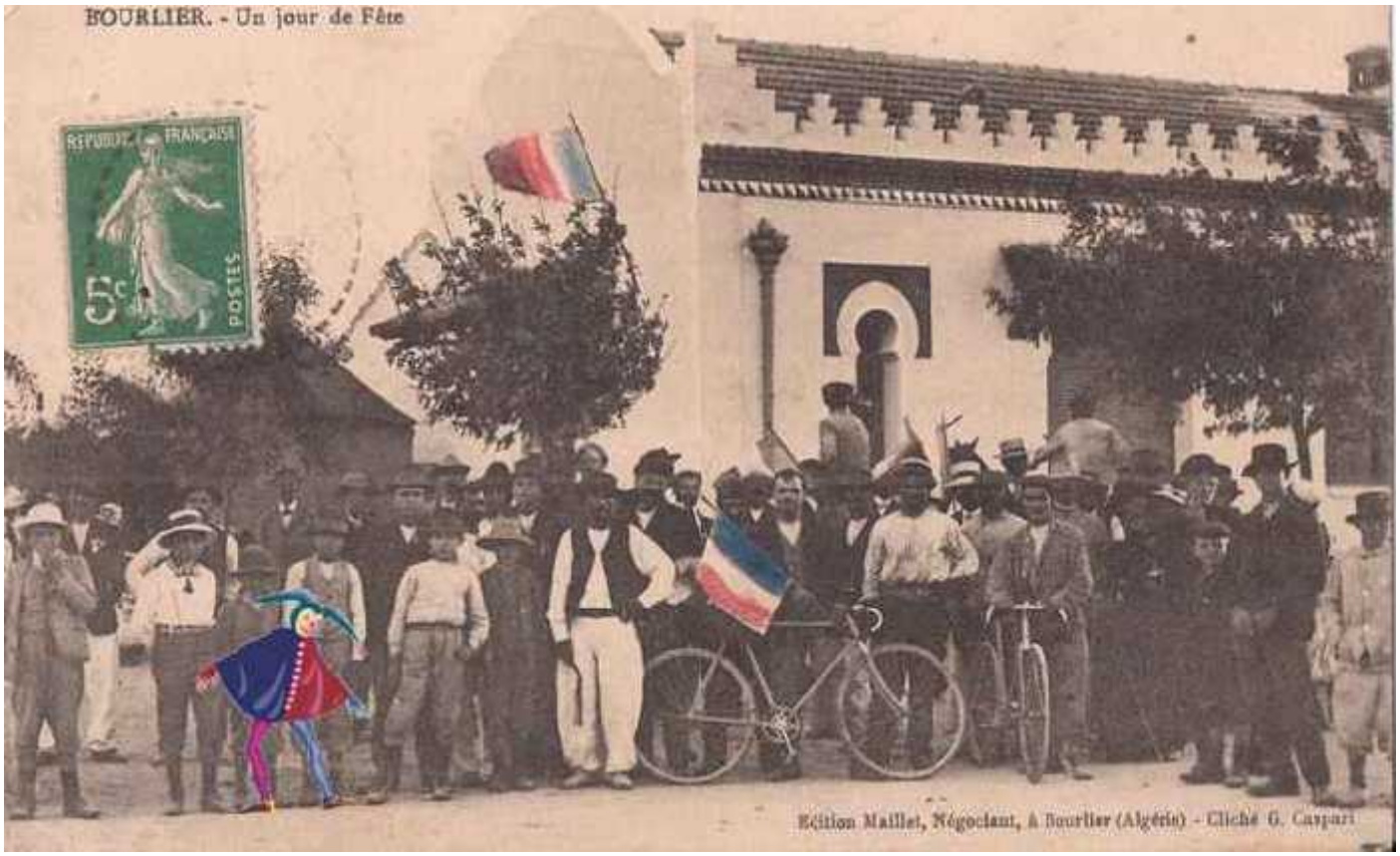

La Colonisation officielle

Créé en 1843, TIARET est un poste militaire et non un centre de peuplement ; pourtant un certain nombre d'Européens, soldats congédiés, ouvriers du bâtiment, s'installent à l'intérieur de l'enceinte et cultivent les terres voisines. Le territoire rattaché à la ville comprend alors 4 517 hectares dont le cinquième seulement est cultivable.
En 1853, 150 hectares sont mis en valeur sur des terres prêtées par l'Administration militaire qui n'organise pas de périmètre de colonisation mais distribue des concessions sans titre de propriété. Les tableaux des établissements français de 1855 et de 1856 signalent 31, puis 55 concessions, soit 320 puis 960 hectares défrichés, attribués à d'anciens militaires (11 en 1856) et d'anciens cultivateurs.

Mais, déjà à cette époque, TIARET est un gros marché plus qu'un village agricole (en 1856, 120.000 moutons et 11.000 quintaux de laine sont négociés sur place).

TIARET

La population se trouvant bientôt à l'étroit, la cité est agrandie en 1867, non pour loger de nouveaux colons, mais pour accueillir des commerçants attirés par les transactions sur la laine, les bestiaux, les céréales. En novembre 1867, TIARET est érigé en Commissariat civil. Le pouvoir civil régularise la situation des concessions en leur octroyant en définitive les 2 300 hectares cultivables sur les 4 141 du territoire.

Taine

Au SERSOU, la colonisation officielle ne progresse pas à partir des zones colonisées du Nord, comme une tache d'huile peu à peu étalée vers le Sud. Entre les plaines du CHELIF et le SERSOU, l'obstacle de l'OUARSENIS est en effet contourné par les colons qui atteignent assez tôt TENIET à l'Est et TIARET à l'Ouest ; mais ils s'arrêtent là pendant 40 ans. La raison de cette pause est d'abord la volonté bien arrêtée de l'Administration du Second Empire de s'en tenir à ces avancées extrêmes et d'exclure le SERSOU du périmètre de colonisation. Mais aussi la région est peu connue et peu sûre ; enfin, peu favorables à tout changement de *statu quo* les bureaux arabes contrôlent jusqu'en 1884 les douars BENI LENT, BENI MAÏDA et DOUI HASSENI.

Des préoccupations stratégiques viennent aussi compliquer les buts classiques de la colonisation – mise en valeur et peuplement européen -, situation expliquée par l'Administrateur de TIARET dans un rapport de 1889 : « *Le village d'AÏN DAHMOUNI marquera l'extrémité Est de la ligne de défense que sont appelés à former autour de TIARET les centres de GUERTOUFA, OUED LILI, TAGDEMPT, MELAKOU et MECHERA SDA* » ; le point Sud-ouest de cette ligne est PALAT (MELAKOU) fondé en 1888. Mais c'est surtout le long du chemin de TIARET à TENIET que l'Administration s'efforce de créer une chaine de villages, VIALAR (TISSEMSIL) en 1890, TRUMELET (AÏN DAHMOUNI) en 1892, BOURBAKI (TOUKRIA) en 1894 ; ces trois villages sont établis sur l'ancien limes, sur des sites d'ailleurs utilisés par les Romains.

La période suivante, 1894-1900, marque un arrêt de la colonisation, phénomène général attribué par M. YACONO, dans sa thèse sur la colonisation des plaines du CHELIF, à une réduction des crédits et à une contraction des prix ; l'échec du projet des 50 millions empêche l'achat des terres dans le SERSOU de TIARET. A partir de 1900 la colonisation reprend, marquée par les nouvelles créations de TAINE et de LIEBERT en 1906 et surtout par la mise en valeur du plateau situé au Sud du NAHR OUASSEL.

Auparavant, les Administrateurs de la Commune Mixte de TENIET avaient empêché cette extension vers le Sud, soit pour des raisons financières – leur commune ayant déjà la charge des cinq centres créés précédemment - soit pour réserver des terres domaniales aux troupeaux transhumants des nomades sahariens. Tout change avec l'arrivée de l'Administrateur BUGEJA, lequel envisage de transformer un parcours d'élevage en une région de

culture. Il voit le TELL gagner vers le Sud jusqu'à la chaine du NADOR et, pour repousser et exclure les nomades, présente un projet de colonisation en territoire militaire où « *60 000 hectares pourraient être livrés à la charrue* ».

Ce projet ne tient compte ni du problème de l'estivage des nomades, ni des conditions climatiques et pédologiques ; aussi trouve-t-il un accueil peu empressé à ALGER où le Service de la colonisation lui oppose l'absence de sources. Nullement découragé par ce scepticisme, BUGEJA engage une équipe de puisatiers et annonce bientôt la découverte de l'eau dans des télégrammes triomphants. Grâce à cette obstination, BURDEAU et BOURLIET (*en l'honneur de notre député précité*) sont créés au douar BENI LENT en 1904, VICTOR HUGO et HARDY aux douars BENI MAÏDA et DOUI HASSENI en 1906 et 1909. A cette poussée de colonisation se rattache la création d'AÏN DZARIT ouvert au peuplement en 1912. Comme à BOURLIER, pour grouper les artisans indispensables aux cultivateurs, la création de POMEL est décidée en 1909 à la demande de la Commission municipale de TIARET.

RAPPORT de M. PEYERIMHOFF, en date de 1906, concernant le village de TRUMELET **(Source CDHA Aix en Provence)**

Créé en 1892 sous le nom d'AÏN-DAHMOUNI :

Superficie : 2 903 divisés en 73 concessions agricoles de 10 lots industriels ; 51 concessions ont été aliénées par la voie des enchères, les autres concédées gratuitement.

Origine des terres : Prélevées sur les collectifs de culture du douar commune AOUISSAT qui en fait la cession gratuite à l'Etat ; les indigènes usufruitiers ont été recasés sur des terrains communaux dont le douar avait fait l'abandon dans ce but.

Dépenses d'installation : 356 000 francs.

Peuplement primitif : 19 immigrants et 64 algériens, sur lesquels 16 immigrants et 41 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux : 11 algériens.

Mouvement de la population : 244 habitants en 1896 – 450 habitants en 1901 dont 336 français, 61 indigènes et 53 étrangers.

Naissances : De 1893 à 1901 = 65.

Décès : De 1893 à 1901 = 50.

Situation économique :
Superficie complantée en :
-Céréales : 1 340 hectares,

-Vignes : 185 hectares,
-Jardins (cultures maraîchères et arbustives) : 45 hectares.

Bétail : 57 Bœufs, 200 moutons et chèvres, 224 chevaux et mulets.

Matériel agricole : 163 Charrues valant 15 000 francs.
Autres instruments agricoles : 122 valant 25 000 francs.
Constructions agricoles : 34, valant 190 000 francs.

Observations générales : De création récente, TRUMELET est pourtant en pleine voie de prospérité. Il a été peuplé de colons travailleurs et énergiques, qui ne sont pas laissé rebuter par les difficultés du début et qui cultivent eux-mêmes leurs concessions.
Les terres, d'excellente qualité, conviennent surtout à la culture des céréales. Un marché d'une certaine importance se tient chaque semaine ; il est très fréquenté par les indigènes de la région et par ceux de BENI-LINTE (TENIET-EL-HAAD)

Situation des indigènes : Les indigènes du douar AOUISSAT, recasés dans leur propre douar, n'ont retiré que des avantages de la création de TRUMELET. Ceux qui s'emploient chez les colons reçoivent un salaire moyen de 60 francs par mois.

Marché arabe de TIARET

Le marché de TRUMELET – Souk nehar larbâa **(Auteur Roland MINGUES, dans l'écho d'Oranie n°31 – transmis par CDHA Aix en Provence)**

C'est dans les *hanoutes* que les fellahs achètent le sucre en pain (*Kaleb soukker*) et les dattes sèches (*tmar*) en vrac ou bien compressées dans un sac de jute de 100 kg ; à la demande des clients, ces pains de dattes sont débités en portion, plus ou moins grosse dans lesquelles les noyaux semblent dominer. Les fellahs profitent le jour du marché pour amener chez le forgeron (*h'addad*) les socs de charrues, les bêches et les pioches à rebattre ainsi que les chevaux à ferrer. Le bourrelier (*seraj*) est mis à contribution pour la réparation des licous, des rênes, des selles et des colliers. Le menuisier (*nejjar*) est consulté pour les manches des outils et tout ce qui touche la fabrication ou la réparation des objets en bois.

Un médecin (*tebib*) résidant à TIARET venait consulter les patients de TRUMELET chaque semaine, le mercredi jour du marché et cela jusqu'à l'arrivée et l'installation, au village, du docteur FEDIDA en 1950.

En été, le marché est beaucoup plus fréquenté par les chameliers (*guéblis*) qui viennent du Sud avec leur troupeau pour « *l'achaba* », le pâturage dans les chaumes et aussi pour vendre des peaux de mouton et de chèvres, des toisons de laine, du sel, du blé qu'ils ont glané, des moutons et des dromadaires. De tout cet amalgame de bêtes et de personnes, règne cette odeur pénétrante que les fellahs portent sur eux et à laquelle viennent s'ajouter d'autres odeurs qu'il vaut mieux ne pas analyser pour respirer sans répugnance le parfum général qui se dégage des épices, des fruits, des pâtisseries, des sucreries et aussi celle de la viande grillée.

Les mouches dominent ce rassemblement, force de la nature, chassées par l'hygiène européenne, elles prennent ici leur revanche ; elles agacent fortement les bêtes qui essaient de s'en débarrasser par de grands coups de queue. Elles assaillent obstinément les Européens malgré leurs grands gestes désespérés de défense des mains. Les indigènes regardent ce combat avec étonnement, habitués à vivre avec elles, depuis leur plus tendre enfance. Ils ignorent celles qui se fixent au coin de leurs yeux ou de leur bouche et celles qui recouvrent avidement la morve des enfants poisseux.

Le percepteur municipal des patentes (goumerègue) circule nonchalamment entre tout ce monde pour percevoir la taxe communale qu'il réclame à chaque marchand ambulant.
En fin de matinée et en début d'après-midi, le marché commence à se vider. Les fellahs récupèrent leur monture dans les fondouks et s'arrêtent à la boulangerie (mhoubza) pour acheter du pain. Les marchands remballent leur étalage. Les cars subissent à nouveau l'assaut des voyageurs qui s'y entassent avec leurs bagages et les remplissent à ne plus en voir la fin. Tout ce monde se salue, se serre la main qu'il porte ensuite, à la poitrine, en signe de respect, s'embrasse trois fois sur l'épaule droite suivant la coutume et se donne rendez-vous au mercredi suivant : Inch Allah (*s'il plait à Dieu*).

Une fois par an, tous les possesseurs de balances et de bascules, qu'ils soient marchands ambulants, commerçants, artisans ou colons sont convoqués à la Mairie, pur faire vérifier leurs appareils par les employés des poids et mesures qui viennent spécialement de TIARET à cette occasion.

L'église de TRUMELET **(Source Eglises d'ORAN 1830-1962, éditions GANDINI – Transmis par CDHA Aix en Provence)**

Doyenneté de TIARET – Curé Amédée LE BRAZIDEC (1900-1926-1960) – Catholiques 370 - Annexe WALDECK ROUSSEAU.

Visite pastorale de Mgr DURAND, en avril 1921 :

La population est venue, appelée par la cloche, présenter les enfants à la confirmation dans une salle qu'une famille de l'endroit s'est fait un honneur de prêter, devant un autel de fortune.
En 1928, Mgr DURAND eut la joie, le 4 mai, de bénir la gracieuse église Saint Jean Baptiste de la Salle, dont la cérémonie n'avait pas été prévue dans l'itinéraire, mais que sa grandeur s'empressa d'honorer de sa visite pour reconnaître le zèle du chanoine MALIVER et la générosité des fidèles.

1941. L'abbé Gabriel LAMBERT :

Extrait de la Semaine Religieuse d'Oran : « Au mois de juin, l'abbé Gabriel LAMBERT ne s'est pas vu renouveler le mandat de maire d'Oran. L'abbé LAMBERT aurait pu se rendre aux graves avertissements que le Dieu des Miséricordes lui avait donnés à plusieurs reprises, par la voie de l'autorité religieuse et de l'autorité civile. Au lieu de se plonger dans la solitude et la pénitence il a préféré exécuter le projet qu'il avait formé depuis bien longtemps. En juillet dernier, il s'est marié civilement à TRUMELET, encourant une excommunication dont il ne pourra être relevé que par la sacrée pénitencerie. Plus que jamais, prions afin que, touché de repentir il se concilie avec notre Sainte-Mère l'Eglise, et ainsi, ne soit pas éternellement châtié… ».

1951. Décret d'érection de la paroisse :

Vu la difficulté pour M. le Curé de TIARET d'assurer à la population catholique de TRUMELET un service religieux aussi fréquent qu'elle le désirerait ;
Vu l'importance de ce centre (près de 600 catholiques) et le mérite des fidèles de TRUMELET, qui ont construit une église en 1928 et viennent de terminer un presbytère…

Nous Bertrand LACASTE, évêque d'Oran, avons ordonné ce qui suit :
Article 1er : Cette paroisse est créée dans la commune de TRUMELET, précédemment annexe de la paroisse de TIARET.

Article 2 : Cette paroisse comprend tout le territoire de la commune de TRUMELET. Le centre de WALDECK-ROUSSEAU lui est adjoint comme annexe…

Article 4 : L'église de la nouvelle paroisse est dédiée à Saint Jean Baptiste de la Salle, confesseur.

Article 5 : M. le chanoine Joseph GARCIA est nommé premier curé de la nouvelle paroisse de TRUMELET.

DEMOGRAPHIE

En 1958 = 2 174 habitants

DEPARTEMENT

Le département de TIARET **fut un département français d'Algérie entre 1957 et 1962, avec pour code** 9K.

Considérée depuis le 4 mars 1848 comme partie intégrante du territoire français, l'Algérie fut organisée administrativement de la même manière que la métropole. C'est ainsi que pendant une centaine d'années, TIARET fut une sous-préfecture du département d'ORAN jusqu'au 28 juin 1956, date à laquelle ledit département fut divisé en quatre parties, afin de répondre à l'accroissement important de la population algérienne au cours des années écoulées.

Le département de TIARET fut créé le 20 mai 1957, et composé de quatre arrondissements provenant de l'ancien département d'Oran et d'un cinquième arrondissement provenant de l'ancien département d'Alger (celui de Vialar). Il couvrait une superficie de 25 997 km² sur laquelle résidaient 267 110 habitants et possédait quatre sous-préfectures, AFLOU, FRENDA, SAÏDA et VIALAR.

L'Arrondissement de TIARET **comprenait 10 centres : DIDEROT – FAIDHERBE – GUERTOUFA – LA FONTAINE – MONTGOLFIER – PALAT – PREVOST PARADOL – TIARET – TREZEL – TRUMELET.**

MONUMENT AUX MORTS

Le relevé n°57186 mentionne 7 noms de soldats « MORTS POUR LA France » au titre de la guerre 1914/1918, à savoir :

BOGGIO Pierre (1918) - BOUKADIR Tayeb (1916) - CAMOZZI Antoine (1916) - CHRISTOFFEL Camille (1914) - JORGER Henri (1914) - MULLETIER Jean Baptiste (1914) - RAYMOND Henri (1918) -

EPILOGUE DAHMOUNI

De nos jours = 24 983 habitants

Depuis 1962, le nom de TRUMELET a été remplacé par un nom algérien : DAHMOUNI. Il existe une "mairie" nommée Assemblée Populaire Communale (A.P.C) avec un Président élu tous les 5 ans. Actuellement, DAHMOUNI, est une sous-préfecture (Daïra). Il y a deux lycées, des écoles et collèges. La route reliant TIARET à DAHMOUNI ex TRUMELET a été élargie et la distance n'est plus que d'environ 12 km. Le puisard n'alimente plus en eau la ville. Il y a un barrage sur l'oued Nahar Ouassel, d'ou on amène l'eau potable. Les anciennes habitations coloniales sont mal entretenues mais il y a de nouvelles constructions. Le village s'est étendu sur la route d'Alger et vers le communal du coté de la cave vinicole.

Cimetière : **TRUMELET (devenue DAHMOUNI) : « *Il faut faire un gymkhana dans un champ de blé récemment moissonné, pour atteindre une brèche dans le mur du cimetière. Entouré de nouvelles constructions le cimetière n'a***

plus d'accès. Il ne reste rien que des caveaux et chapelles en ruines, mais rien ne semble particulièrement profané, ce qui laisse supposer que les restes mortels sont restés en place. Impression réconfortante pour la décision que l'Amicale de TRUMELET envisagera de prendre pour le respect de ses ancêtres. Deux lieux d'accueil possible : ORAN ou MOSTAGANEM. Il est réconfortant qu'une Amicale comme celle de TRUMELET s'occupe de ses défunts. Elle donne l'exemple à notre communauté souvent moins motivée »
[Source site http://www.piedsnoirs-aujourdhui.com/cimeta.html]

Vifs remerciements à Monsieur NOËL Hervé, documentaliste du CDHA d'AIX en PROVENCE, pour la documentation délivrée qui nous a permis de réaliser cette synthèse sur TRUMELET.

BONNE JOURNEE A TOUS.

Jean-Claude ROSSO